

TERMES ET CONDITIONS

- STATUT INDÉPENDANT** – les affiliés ne sont pas des employés, des agents, des partenaires, des entreprises associées ou des représentants de Nature's Sunshine Products du Canada ltée. (« NSP »). L'affilié comprend qu'il n'y aura pas de retenues à la source d'assurance-emploi, d'assurance sociale, d'indemnités des accidents de travail ou d'impôt sur le revenu, qui seront effectuées ou qui devront être effectuées par NSP en son nom. Les affiliés n'ont pas droit à réclamer de l'assurance-emploi ou des indemnités des accidents de travail en étant affilié ou en l'ayant été par le passé. Aucun affilié n'est autorisé à agir pour le compte de NSP ou à l'engager juridiquement.
 - LOI APPLICABLE ET CHOIX DU FORUM** – cet accord sera régi selon les lois de la province de l'Ontario, sans égard à aucun principe de conflit de droit. L'affilié et NSP acceptent d'être uniquement régis par les cours provinciales et fédérales situées dans la province de l'Ontario.
 - L'ACCORD ENTIER** – cet accord constitue l'entièreté de l'accord entre l'affilié et NSP. Il sera considéré comme un remplacement pour tout accord précédent et contemporain, toute communication et toutes les autres ententes, écrites et verbales. Si une modalité quelconque de cet accord est jugée invalide ou inapplicable, toutes les autres modalités et clauses demeureront pleinement en vigueur et de plein effet.
 - AMENDEMENT** – tous les affiliés seront liés par toute révision ou tout amendement effectué à cet accord après avoir été notifié des révisions ou des amendements par l'entremise de tout canal de communication officiel de NSP, ce qui entrera en vigueur trente (30 jours) après la publication de ces communiqués (excepté dans les cas où une période plus longue est légalement requise, une période plus longue s'appliquera alors). Les canaux officiels de communication comprennent, mais ne sont pas limités à, la publication de cet accord sur le site Web de NSP; par courriel à l'adresse courriel inscrite à nos registres; une annonce dans toute infolettre officielle de NSP; ou par courrier postal envoyé à l'adresse inscrite à nos registres.
 - STATUT DU COMPTE** – le compte de l'affilié demeurera actif jusqu'à 90 jours après un achat personnel ou une nouvelle référence. Après cette période, le compte de l'affilié sera changé à un statut inactif et l'affilié ne recevra alors plus de paiements ou de crédits de produits, ceci jusqu'à ce que le compte soit réactivé de nouveau avec une nouvelle commande personnelle ou avec une nouvelle référence. Lorsqu'un compte est réactivé, l'affilié peut alors être éligible à nouveau à recevoir des paiements ou des crédits de produits. Les paiements ou les crédits de produits peuvent être obtenus seulement pour une activité future après la réactivation, et aucun paiement ou crédit de produit qui aurait été obtenu lors de la période d'inactivité ne sera payé.
 - RÉSILIATION DU COMPTE** – par la présente, l'affilié reconnaît et accepte que cet accord peut être résilié à tout moment par l'autre partie, sans raison ou cause, en donnant à l'autre partie un avis écrit de cette résiliation. NSP se réserve le droit de résilier cet accord immédiatement si l'affilié est en violation de cette disposition. Cette violation constituera une cause valable de résiliation.
 - IMPÔTS ET TAXES** – l'affilié est responsable du paiement de tout impôt sur le revenu fédéral ou provincial, tout impôt pour travailleur autonome et tout autre impôt ou taxe requis en relation avec leur entreprise, ou ses achats, par toute agence fédérale, provinciale, réglementaire ou fiscale. L'affilié reconnaît qu'en tant qu'affilié indépendant engagé par NSP, il ne sera pas traité comme un employé à des fins (mais pas exclusivement) : d'exigences de retenue à la source d'impôt fédéral, de normes provinciales d'emploi, de déductions provinciales pour l'indemnisation des accidents du travail, de déductions pour le programme fédéral d'assurance-emploi ou du RPC, la TPS/TVH, et les autres taxes, et que NSP ne fera pas de retenues ou de déductions à ces fins. NSP se réserve le droit de faire des arrangements avec les autorités fédérales ou provinciales pour simplifier la collecte de la TPS et des taxes de vente provinciales, y compris pré-collecter de l'associé la TPS et les taxes de vente provinciales payables par les clients, y compris la facturation de la TPS et des taxes de vente provinciales pour les produits et pour les matériaux achetés, en se basant sur l'adresse vers laquelle les produits et les matériaux sont expédiés.
 - CHANGEMENT DE PROMOTEUR** – un affilié peut changer de promoteur (la personne qui l'a référé à NSP) seulement 60 jours après la dernière activité sur son compte (une commande personnelle ou une nouvelle référence). Une fois que cette période sera passée, un affilié peut s'inscrire encore avec un nouveau compte, sous le nouveau promoteur désiré. NOTE : les gens qui se sont enregistrés sous le compte original de l'affilié ne seront pas transférés au nouveau compte de l'affilié.
 - POLITIQUE D'ENDOSSEMENT** : si l'affilié endosse les produits NSP par l'entremise des réseaux sociaux, le message d'endossement de l'affilié devrait clairement mentionner que l'affilié a une relation (« relation matérielle ») avec NSP. Une « relation matérielle » à NSP comprend une relation financière – par exemple, NSP qui paie l'affilié ou qui lui donne des produits ou des services gratuits ou à prix réduits. En tant qu'influenceur, l'affilié est responsable de divulguer ceci, de se familiariser avec les guides d'endossement de la FTC (voir <https://www.ftc.gov/sites/default/files/attachments/press-releases/ftc-publishes-final-guides-governing-endorsements-testimonials/091005revisedendorsementguides.pdf>), et de se conformer avec les lois applicables sur les publicités qui sont fausses ou trompeuses. L'affilié ne devrait pas compter sur d'autres personnes pour le faire à sa place. NSP se réserve le droit de demander qu'un affilié révise, efface ou cesse d'utiliser tout support publicitaire lié à NSP si, selon le jugement de NSP, ce support publicitaire contrevient à la loi, aux droits de NSP ou à ceux de toute tierce partie. Faillir à effectuer ceci constitue une violation de cet accord.
 - POLITIQUE DE RETOUR** – NSP a une politique de rachat limitée selon laquelle, si un participant désire retourner des produits inutilisés pour quelque raison que ce soit, la compagnie va les racheter à 90 % du coût original de l'acheteur original, moins toute revendications légales justifiées, s'il y en a. Ceci comprend les produits retournés à cause d'un client qui effectue une commande par erreur ou qui fait une faute de frappe lors d'une commande sur le Web. Les requêtes pour ces retours doivent être faites trois mois après l'achat du produit. Toute commission payée au participant qui en fait la demande pour les produits retournée sera déduite du paiement de retour ou débitée des affiliés concernés. Les factures originales doivent être fournies en retournant des produits. Si le produit est endommagé pendant le transport ou a un défaut, le client peut retourner le produit à la compagnie en échange d'un remplacement, dans un délai de 5 jours après la date de livraison. Les produits retournés à cause d'une erreur d'expédition ou de commande seront remboursés à 100 %. Tous les dommages et toutes les erreurs doivent être rapportées à NSP dans un délai de 5 jours ouvrables après la réception de la commande. Tous les retours à la compagnie doivent être autorisés d'avance, par le département du service à la clientèle. Une fois le retour approuvé, le service à la clientèle remettra un numéro d'autorisation de retour de marchandises. Ce numéro doit être imprimé clairement sur les boîtes lorsque les biens sont retournés et il est seulement valide pour les produits précis autorisés à être retournés par le service à la clientèle.
- Expédier à : Nature's Sunshine Products du Canada ltée. RGA # _____ 44 Peel Centre Drive, Bureau 402, Brampton, Ontario, L6T 4B5.
- Notez bien : tous les retours doivent être envoyés au bureau de Brampton, en Ontario. Le transport doit être prépayé sur tous les retours. Si le produit est retourné à cause d'un défaut ou de dommages lors de l'expédition, le client sera remboursé pour les coûts d'expédition et le produit de substitution sera envoyé une fois que le dommage ou le défaut sera vérifié. Les retours non-autorisés ne seront pas traités et ne peuvent pas être retournés à l'expéditeur. Une fois que les produits défectueux ou endommagés seront reçus et inspectés, ils seront éliminés.
- CONFORMITÉ À LA LOI** – l'affilié respectera toute loi, tout règlement ou toute mesure fédérale, provinciale ou locale à propos de cet accord et de l'acquisition, de la réception, du stockage, de la vente, de la distribution, du partage et de la promotion de NSP ou des produits NSP.
-Les produits NSP sont vendus exclusivement en tant que cosmétiques, aliments ou suppléments nutritionnels. Aucun produit NSP n'est vendu, que ce soit directement ou indirectement, dans la prévention, la guérison, le traitement ou l'atténuation d'une maladie. Les produits de soins personnels sont pour un usage externe seulement et peuvent seulement être utilisés selon les instructions de leur étiquette.
-Seulement des médecins agréés peuvent diagnostiquer ou prescrire un traitement pour une maladie. Les affiliés **ACCEPTENT DE NE PAS DIAGNOSTIQUER UNE MALADIE NI DE « PRESCRIRE » TOUT PRODUIT NSP**. Les affiliés acceptent de ne jamais recommander à qui que ce soit de cesser d'utiliser les services, les recommandations ou les médicaments fournis par tout médecin ou tout professionnel de la santé.
-Les affiliés ne doivent pas faire de déclarations inappropriées, fausses ou trompeuses ou d'autres déformations à propos des produits, des services, des récompenses ou des avantages financiers, des paiements ou des crédits de produits de NSP.
 - PRÉFÉRENCE DE PAIEMENT** – en signant cet accord, l'affilié est éligible à recevoir des paiements conformément aux termes du plan de partage pour client/affilié publié sur le site Web de NSP, par une des méthodes suivantes :
-Crédits de produits
-PayQuicker
NOTE : un changement de préférence de paiement ne peut être appliqué rétroactivement et sera seulement applicable aux activités futures.
 - CONFIDENTIALITÉ** – NSP recueille, utilise et partage des renseignements personnels identifiants (« RPI »), tel que mentionné dans l'énoncé de confidentialité de NSP au. NSP fait ceci pour se conformer à ses obligations mentionnées dans cet accord et pour les autres fins décrites dans l'énoncé de confidentialité. Chaque affilié est responsable de se confirmer à l'énoncé de confidentialité de NSP, qui mentionne les obligations de l'affilié à propos des RPI dans le cadre de son affiliation à NSP.